

DÉLIBÉRATION N°DL20240199 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

ASSOCIATION " AUTRE LIEU AUTRE CULTURE " - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ARISTIDE BRIAND DIMANCHE 23 MARS 2025

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Après le succès rencontré en mars dernier au Zénith de Saint-Étienne pour le spectacle de « 500 voix pour Queen », un nouveau projet se met en place avec « 500 voix pour les plus belles chansons françaises ».

Ce projet réunira 15 000 choristes répartis sur 30 spectacles, avec les meilleurs solistes français, des musiciens de renom et 500 choristes locaux par ville.

A Saint-Étienne, le concert aura lieu dimanche 30 mars 2025, sous la direction de deux chefs de chœur locaux, tous deux enseignants : Christian DIDIER au collège Sainte-Marie La Grand Grange et Christelle BOSSU au lycée Honoré d'Urfé.

500 choristes dont une trentaine de Saint-Chamond se sont inscrits pour participer à cette aventure. Pour mener à bien ce projet, dans chaque région, les choristes doivent se réunir pour des répétitions une fois par mois, soit un samedi soit un dimanche.

Dans ce cadre, le chef de chœur Christian DIDIER et l'association «Autre lieu, Autre Culture» sollicitent la commune de Saint-Chamond pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle Aristide Briand le dimanche 23 mars 2025 de 10h à 17h.

Le jour de la répétition, l'association «Saint-Chamond espoir», proposera à l'ensemble des choristes café et petite restauration (gâteaux, biscuits...) ; le bénéfice des ventes sera encaissé par l'association.

Au niveau communication, la ville de Saint-Chamond aura son logo sur tous les supports de communication et sera présentée comme «ville partenaire».

Ce projet de spectacle autour de la voix est dans l'axe de travail de la ville de Saint-Chamond autour de l'éducation artistique et culturelle (label EAC). En effet, il permet aux jeunes Saint-Chamonais de découvrir l'expérience de travail avec des artistes professionnels et de rendre compte de cette création, sur scène, lors de leur passage au zénith.

La ville de Saint-Chamond souhaite participer à cette proposition afin de valoriser le travail avec ces jeunes artistes amateurs sur tout le territoire de Saint-Étienne Métropole et ainsi promouvoir le chant de choral amateur.

Compte tenu de l'implication des enseignants et des choristes locaux, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition de la salle Aristide Briand avec l'association

«Autre lieu, Autre Culture» partenaire dans ce projet afin de l'exonérer des charges.

Pour la date du 23 mars 2025, cela représente un avantage en nature de 791 €, le forfait de gardiennage étant réglé par l'association pour un montant de 335 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention entre la commune de Saint-Chamond et relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Aristide Briand le 23 mars 2025 de 10h à 17h,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 18/12/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne